

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 223 Subventions (16.500 euros) à 2 associations au titre du soutien au cinéma expérimental et différent.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Lightcone et Collectif Jeune Cinéma ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Lightcone, 41 bis Quai de la Loire (19e). 35641-2018-04039

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.500 euros est attribuée à l'association Collectif Jeune Cinéma, 14 passage de l'Industrie (10e). 17276-2018-03884

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 16.500 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 317.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO